



VOLET B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



21123306

le,

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

18 OCT 2021

Greffé
DIVISION MONS

N° d'entreprise : 0833 681 445

Nom

(en entier) : **Gorez Démolition**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société coopérative à responsabilité illimitée**

Adresse complète du siège :

Objet de l'acte : Nomination

Ce lundi 4 octobre 2021, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la sri Gorez Démolition.

La séance s'est ouverte à 17 heures sous la présidence de Mr Gorez Christian, administrateur.

Le Président invite Mme Delwarte Ghislaine à remplir les fonctions de secrétaire.

L'assemblée, sur proposition de Mr le Président, désigne comme scrutateur Mr Gorez Grégory.

Mr le Président constate que l'ensemble des voix est représenté, il n'est donc pas nécessaire de justifier le mode de convocation à la présente assemblée.

Mr le Président expose que la présente assemblée a pour ordre du jour :

1. Nomination d'un administrateur.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci aborde l'ordre du jour.

L'assemblée délibère et approuve à l'unanimité des voix la décision suivante :

La nomination de Monsieur Gorez Grégory domicilié clos des Sorbiers 16 à 7060 Soignies
au poste d'administrateur à dater de ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures trente.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/10/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).